

PLAN MUNICIPAL DE SÉCURITÉ CIVILE

Chapitre 1 Généralités



Ville de
MONT-TREMBLANT



L'élaboration de ce plan a été rendue possible par la contribution et le soutien de l'équipe de *Multi Risques International*© en association avec la direction de la Ville de Mont-Tremblant.

La révision du plan a été effectuée par les personnes suivantes :

Jean Marcoux	Directeur général
Luc Champagne	Directeur, Service de sécurité incendie
Jean Desjardins	Directeur, Service de police et 911
Christine Dugas	Directrice, Service administratif

Avant-propos

Message du maire



Nul n'est à l'abri d'un sinistre, le Québec l'a bien compris, car depuis quelques années nous sommes témoins de catastrophes qui viennent bouleverser des vies. Il s'agit de penser au 6 juillet 2013 où un train a dévasté le centre-ville de Lac-Mégantic, à la crise du verglas en 1998 ou encore aux pluies diluviennes au Saguenay et sur la Côte-Nord en 1996. Ces événements nous sensibilisent à la notion de sécurité civile afin d'intervenir efficacement lors de situations d'urgence et, surtout, en limiter les conséquences pour la population. C'est pourquoi la *Loi sur la sécurité civile* est entrée en vigueur le 20 décembre 2001 et exige de la part des municipalités la mise en place d'un plan municipal de sécurité civile.

La Ville de Mont-Tremblant a donc adopté *Plan municipal de sécurité civile (PMSC)* le 22 février 2008 où sont traduites les préoccupations des membres du conseil d'apporter une réponse appropriée et efficace à d'éventuelles menaces d'urgence pouvant affecter les citoyens, les biens, l'environnement ainsi que l'organisation municipale.

Ce plan est le résultat d'un exercice de planification qui nous a permis de mieux connaître les risques de sinistres sur notre territoire, d'établir des objectifs pour réduire les vulnérabilités et de déterminer les mesures de protection nécessaires.

De plus, il établit clairement un partage de responsabilités entre les divers services municipaux dans les principales dimensions de la sécurité civile que sont la prévention, la préparation des interventions, les interventions lors de sinistres, réels ou imminents, et le rétablissement des services essentiels.

Mont-Tremblant dispose maintenant d'un outil qui tend à assurer un milieu de vie sécuritaire pour la population tremblantoise et à favoriser également l'émergence d'une culture de sécurité civile. Ne l'oublions pas, en cas de situation d'urgence, tous doivent être prêts pour subvenir à leurs besoins, pour une période minimale de 72 heures, en préparant une trousse d'urgence, dans l'attente des secours ou du rétablissement des services essentiels.

Ce *Plan municipal de sécurité civile* se veut un document de référence dans une perspective de gestion intégrée des risques sur notre territoire. Ce plan évolue périodiquement afin d'être conforme à la réalité du moment.

Je vous invite donc à prendre connaissance du *Plan municipal de sécurité civile*, car la mise en commun de notre compréhension et de notre sensibilisation fera de nous des citoyens mieux préparés!

Bonne lecture!

Luc Brisebois, maire



Structure du document

Le Plan municipal de sécurité civile (PMSC) arrime l'ensemble des orientations, programmes, plans, procédures, mesures et documents visant à prévenir et gérer efficacement une situation menaçant les personnes, les biens et l'environnement du territoire de la municipalité ainsi que de l'organisation municipale.

Le PMSC documente la stratégie, l'évolution des activités et initiatives de la *Ville de Mont-Tremblant* pour l'ensemble des phases de la gestion de la sécurité civile, soit : la prévention, la préparation, l'intervention et le rétablissement.

Le PMSC se divise donc selon les chapitres suivants :

Chapitre 1 Généralités : Ce chapitre aborde les éléments contextuels, législatifs et administratifs et décrit le portrait de la Ville, de ses citoyens ainsi que de l'organisation municipale courante.

Chapitre 2 Prévention : Ce chapitre décrit la démarche d'analyse de vulnérabilité réalisée par la *Ville de Mont-Tremblant*.

Chapitre 3 Préparation : Ce chapitre présente le processus d'amélioration continue de l'état de préparation de la *Ville de Mont-Tremblant* face aux situations de sinistre. Il décrit plus particulièrement les responsabilités du Comité municipal de sécurité civile (CMSC) avant/après un événement, les objectifs opérationnels de préparation et le soutien à la démarche par les programmes de diffusion, de formation et d'exercices.

Chapitre 4 Structure de gestion des urgences : Ce chapitre décrit la structure de gestion de l'organisation municipale de sécurité civile ainsi que son fonctionnement en situation de sinistre.

Chapitre 5 Procédures générales d'intervention : Ce chapitre présente, de façon opérationnelle, les processus et procédures de gestion et d'intervention généraux en situation de sinistre, soit les mécanismes de surveillance et les procédures d'alerte, de mobilisation, de partage des informations, de démobilisation et de retour d'expérience.

Chapitre 6 Missions d'urgence spécifiques : Ce chapitre présente toutes les missions municipales utiles en situation d'urgence et indique quels services sont impliqués dans la prestation du service.

CHAPITRE 1 GÉNÉRALITÉS

1.1 INTRODUCTION

Ce chapitre introduit les aspects contextuels et administratifs du plan municipal de sécurité civile et présente la municipalité de Mont-Tremblant : son milieu, sa population et son organisation municipale courante.

1.1.1 But

Le plan municipal de sécurité civile (PMSC) vise la protection des personnes, de l'environnement et des biens en cas de sinistre sur le territoire de la *Ville de Mont-Tremblant*.

1.1.2 Responsabilités

Le Comité municipal de sécurité civile (CMSC) est le groupe de travail mandaté par la municipalité pour planifier la sécurité civile sur le territoire de Mont-Tremblant. Ce Comité est permanent et ses actions sont continues. Il est composé du directeur général et de huit (8) directeurs de service.

L'organisation municipale de sécurité civile (OMSC) correspond à la structure de gestion et au groupe des personnes qui a été nommé afin de coordonner et mettre en œuvre les interventions nécessaires lors d'un sinistre sur le territoire de la *Ville de Mont-Tremblant*.

Le PMSC, élaboré par le CMSC, est approuvé par le Conseil municipal. Il traduit ainsi une responsabilité partagée des différents services municipaux.

1.1.3 Lois, règlements et directives considérés

Le PMSC s'inscrit dans les obligations découlant de la *Loi sur la sécurité civile (L.R.Q., chapitre S-2.3)* en vigueur depuis le 20 décembre 2001, et est arrimé avec la *Loi sur la sécurité incendie (L.Q. 2000 chapitre 20)*.

Ce document tient compte également, d'une part, de la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement (1999, ch.33)* dont découle le *Règlement sur les urgences environnementales* enregistré le 20 août 2003, et d'autre part, de la *Loi sur le transport des marchandises dangereuses* de 1992, dont découle le *Règlement sur le transport des marchandises dangereuses*, publié le 7 août 1999.

1.2.2 Liste de contrôle des copies du Plan de sécurité civile

Des copies contrôlées du PMSC sont distribuées à tous les intervenants municipaux ayant un rôle clé en situation de sinistre, dans les endroits considérés comme étant stratégiques, ainsi qu'aux partenaires appelés à jouer un rôle dans la gestion d'un sinistre majeur. La distribution de copies à l'extérieur de l'organisation doit être approuvée par le CMSC.

Afin de s'assurer de la cohérence et de la mise à jour des documents en circulation, il importe que toute distribution soit coordonnée par le Comité. Si des copies supplémentaires sont requises, on doit s'adresser à la personne responsable du Comité. Le contrôle des copies assure que les membres de la liste de distribution reçoivent automatiquement les mises à jour et les nouvelles versions lorsqu'elles deviennent disponibles. Ce processus est mis en place afin d'assurer la véracité des informations contenues dans les copies des intervenants. Le tableau suivant indique la liste des intervenants qui possèdent une copie contrôlée. Les informations confidentielles sont retirées des copies destinées à l'externe.

1.2.3 Liste des modifications

Le personnel du CMSC est responsable de la mise à jour, de la révision et de la distribution des copies contrôlées du PMSC.

La **mise à jour** implique des changements d'informations désuètes en les remplaçant par des informations à jour (exemple : noms et numéros de téléphone). Ces changements doivent se faire de façon périodique (au minimum **1 fois par année**) ou lorsqu'un changement d'information important survient (exemple : changement organisationnel). Chaque mise à jour doit être inscrite dans le tableau 1 - 2 suivant.

La **révision** a pour but de revoir en profondeur la structure du PMSC en tout ou en partie. Une révision complète devrait être faite tous les **trois** ans. Le CMSC s'assure de la révision et doit consigner les informations dans le tableau 1 - 2 suivant. De plus, chaque nouvelle révision devra être adoptée par le conseil.

Conformément au processus de contrôle des copies du PMSC, les membres du SSI envoient la ou les sections modifiées à chacun des membres inscrits dans la liste de distribution. La date de la mise à jour ou de la révision, ainsi que le numéro de version, doivent être indiqués au bas de chaque page de la section modifiée tel que présenté dans les exemples suivants.



Exemple (mise à jour)

Dernière mise à jour : 15 décembre 2009 *Version 1.2*
Mise à jour : 25 septembre 2008 *Version 1.1*
Adoption : 11 février 2008 *Page 1- 7*

Interprétation : Version 1.2 : 2^e mise à jour

Exemple (révision)

Mise à jour : 12 décembre 2016 *Version 2.1*
RÉVISION : Juin 2015 *Version 2.0*
Page 1- 7

Interprétation : Version 2.1 : 1^e mise à jour

Tableau 1 - 1 Liste des mises à jour et révisions

Version n°	Date	Sections et nature de la modification ou de la révision	Par
1.0	Novembre 2007	Élaboration	CMSC et MRI
1.0	11 février 2008	Adoption	Conseil municipal
1.1	25 septembre 2008	Mise à jour	CMSC
2.0	Mars 2016	Révision	CMSC

1.3 Contexte organisationnel

En raison de sa situation géographique, son territoire, son climat, sa population, ses entreprises, ses institutions publiques et ses infrastructures de transport, la *Ville de Mont-Tremblant* évolue dans un contexte unique et particulier.

Avec une économie fortement axée sur l'exploitation et la mise en valeur des ressources naturelles (tourisme, villégiature), elle connaît depuis quelques années un essor économique considérable¹.

1.3.1 Situation géographique

La *Ville de Mont-Tremblant*, issue du regroupement de la municipalité de Mont-Tremblant, de la ville de Saint-Jovite et de la paroisse de Saint-Jovite, est l'une des municipalités les plus pittoresques des Laurentides.

Elle est située sur le territoire de la MRC des Laurentides et constitue l'un des principaux pôles démographiques et économiques du territoire. Elle est bordée à l'ouest par les municipalités de Labelle, Lac-Tremblant-Nord, La Conception et Brébeuf, au sud par celles d'Huberdeau et d'Arundel, à l'est par la municipalité de Saint-Faustin-Lac-Carré et au nord par celle du Lac-Supérieur.

Ci-après, la carte de la *Ville de Mont-Tremblant* ainsi que les municipalités environnantes.

¹ Source: CLD Laurentides 2004

1.3.2 Occupation du territoire

La municipalité s'étale sur une superficie de 235,97 km². Le territoire de la *Ville de Mont-Tremblant* compte une multitude de lacs et de rivières qui forment, avec le massif du mont Tremblant, un attrait touristique important.

La croissance économique rapide connue dans la région a eu pour effet de développer la construction d'équipements récréotouristiques, d'infrastructures hôtelières et l'implantation de nouvelles entreprises. Le territoire peut être divisé en cinq pôles :

- Noyau villageois;
- Centre-ville;
- Centre de Villégiature Tremblant ;
- Parc national du Mont-Tremblant;
- Domaine Saint-Bernard

1.3.3 Climat

Le climat est de type continental humide. Quatre saisons contrastées se succèdent, même si l'été et l'hiver restent les plus marqués : les premiers sont plutôt chauds et souvent humides, alors que les seconds sont froids et neigeux. Les températures peuvent dépasser les 30 °C en été, et descendre sous la barre des -25 °C en hiver.

En général, il se produit cinq ou six tempêtes de neige par hiver. Malgré cela, le nombre d'heures d'ensoleillement de l'hiver reste élevé.

1.3.4 Population

La *Ville de Mont-Tremblant* est considérée comme l'un des plus importants centres de villégiature quatre saisons en Amérique du Nord.

La fréquentation touristique y est ainsi très importante et varie en fonction des événements et des saisons, rendant la tâche compliquée et demandant une capacité d'adaptation et une résilience très importantes.

La population de la Ville de Mont-Tremblant pour l'année 2015 est de 9620 personnes¹. Ce nombre tend à doubler sensiblement à la venue des villégiateurs, les fins de semaines et pendant les vacances. De plus, on dénombre annuellement plus de 2 millions de visiteurs pour le seul secteur de la Station Mont Tremblant.

¹ Décret 1125-2015 population 2015

1.3.5 Entreprises

On dénombrait 650 entreprises sur le territoire en 2011. Le secteur des services est majoritairement représenté. Les entreprises récréotouristiques sont spécialisées majoritairement en commerce de vente au détail et en hébergement et en restauration.

Entre 1991 et 2011, 229 entreprises et 5 789 emplois ont été créés à Mont-Tremblant.

1.3.6 Institutions et établissements

La croissance économique va de pair avec une augmentation de la fréquentation des institutions publiques et établissements scolaires.

Depuis l'ouverture du Centre d'études collégiales de Mont-Tremblant, nous constatons une augmentation du taux d'achalandage de la clientèle étudiante provenant principalement de Mont-Tremblant, des municipalités limitrophes et de la région montréalaise.

Tableau 1 - 2 Composition et capacité des institutions et établissements de Mont-Tremblant

ÉCOLES	NB ÉLÈVES	GARDERIES	CAPACITÉ	RÉSID. PERS. ÂGÉES	CAPACITÉ	SERV. SANTÉ	CAPACI TÉ	HÉBER- GEMENT	TYPE
8	1875	4	210	3	190	CHSLD	69	181	Auberge Hôtel Gîte touristique Centre de vacances Résidence de tourisme
								2	Camping

1.3.7 Transport

- Route : la *Ville de Mont-Tremblant* est traversée par la route 117, principal axe routier, faisant le lien entre Montréal, le nord de la province et d'autres régions. Cette route dessert différents types de transport y compris le transport des matières dangereuses.
- Aéroport international de Mont-Tremblant à La Macaza : la région de *Mont-Tremblant* accueille plusieurs transporteurs aériens.
- L'aéroport du Gray Rocks : accueille différents types d'aéronef privé.

1.4 Organisation municipale

1.4.1 Municipalité régionale de comté

1.4.1.1 Contexte géographique¹

La MRC des Laurentides est constituée d'un vaste territoire d'une superficie d'environ 2 500 km² regroupant depuis la défusion d'Ivry-sur-le-Lac, de la ville de Sainte-Agathe-des-Monts et de la municipalité de Lac-Tremblant-Nord de la ville de Mont-Tremblant, vingt municipalités. Ce territoire est situé à seulement quatre-vingts (80) km de l'agglomération de Montréal, via l'axe routier de l'autoroute 15 et de la route 117.

De nombreux lacs et cours d'eau de qualité, un relief montagneux, de vastes étendues boisées et la présence des rivières Rouge, du Nord et du Diable, constituent un potentiel récréotouristique et de villégiature remarquable à l'échelle du Québec.

La forêt est prédominante sur le territoire dans une proportion de quatre-vingt-cinq pour cent (85 %), principalement composée de feuillus (érablières à bouleaux jaunes et à tilleuls) et dans une proportion moindre de résineux (sapins). Notons aussi la présence d'un secteur agricole dynamique dans la vallée de la Rouge.

Les grands espaces verts caractérisés par la présence d'importantes étendues se retrouvent sur des terres publiques, principalement concentrés dans le parc national du Mont-Tremblant et la Réserve faunique de Papineau-Labelle.

Trois (3) principaux centres urbains et de services situés dans l'axe de l'autoroute 15 et de la route 117 desservent le territoire, soient les villes de Sainte-Agathe-des-Monts, de Mont-Tremblant et la municipalité de Labelle.

La station Mont Tremblant est le moteur du développement économique et touristique de la région.

1.4.1.2 Population³

La croissance de la population permanente est élevée, passant respectivement de 28 567 à 39 535 personnes (38,3%) entre 1981 et 2001. Le taux de croissance est nettement supérieur à la moyenne provinciale (10,9%).

¹ MRC Laurentides « Schéma de couverture de risques en sécurité incendie-Une responsabilité partagée »
Service de la planification du territoire Février 2006



1.4.2 Structure organisationnelle municipale

Suite à la structuration et à la réorganisation de l'administration municipale réalisées durant les premières années suivant le regroupement, le conseil municipal s'est doté d'une vision stratégique :

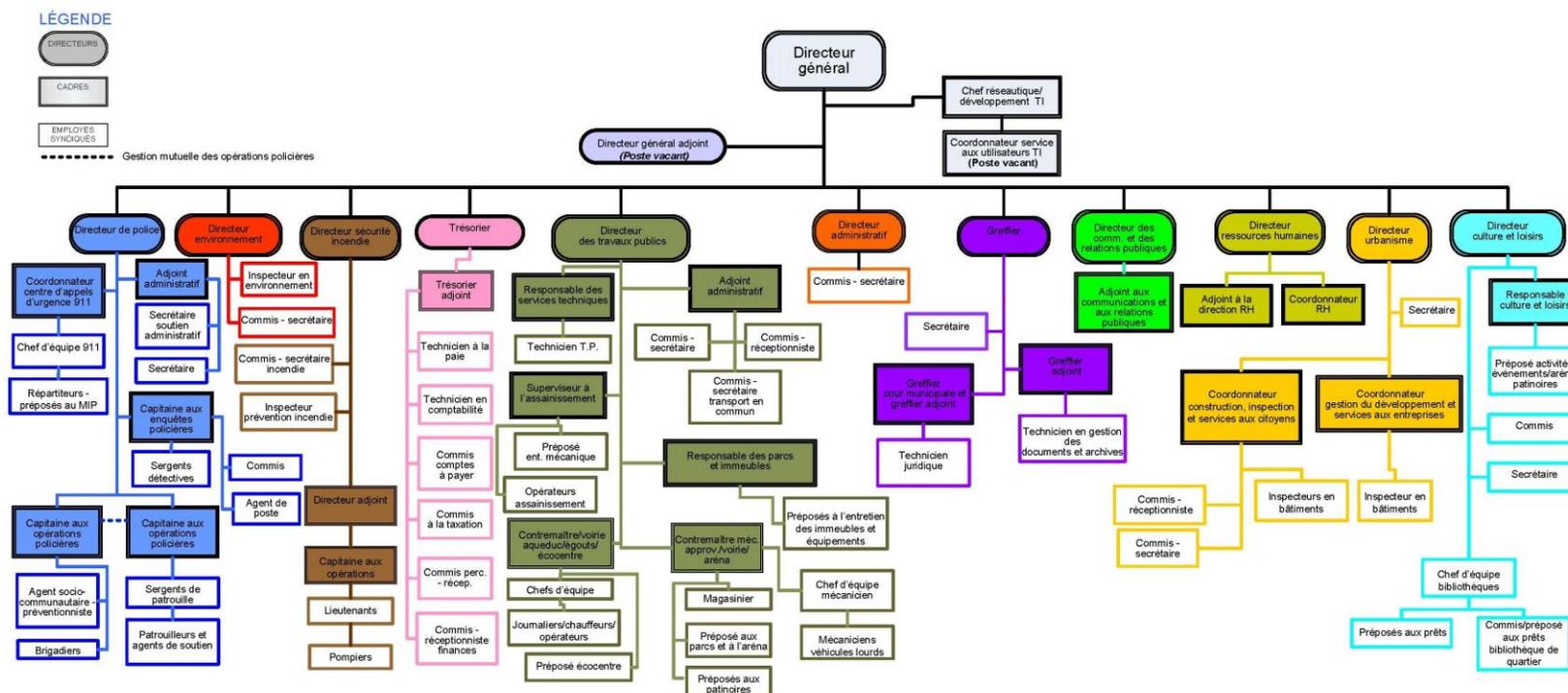
« Ville à vocation touristique, de classe internationale, qui se développe en harmonie avec son environnement afin d'assurer :

- *le bien-être de la collectivité;*
- *la fierté de ses résidents;*
- *la qualité du séjour et de l'accueil de ses invités;*
- *la mise en valeur de son patrimoine culturel et bâti;*

Le tout, dans le respect de l'authenticité du milieu. »

La *Ville de Mont-Tremblant* compte dix (10) services employant 138 personnes régulières à temps plein.

Figure 1 - 1 Structure municipale courante



MAJ 9 mars 2015
 CA15 03 063



INDEX DES ABRÉVIATIONS

C

CLD, 10, 13
CMSC, 4, 5, 7, 8, 9

M

MRC, 7, 10, 14

O

OMSC, 5

P

PMSC, 3, 4, 5, 7, 8